

## Fathia Lantri le 9 février 2017

La cotisation pour la formation est obligatoire et se fait à travers les cotisations URSSAF ou RSI. Cette cotisation est liée à la masse salariale. Les petites entreprises (- de 10 salariés) sont celles qui ont le plus de droit.

- Différents types de formation : les classiques liées au fonctionnement de l'entreprise et les transversales qui apportent de l'innovation
- Objectif : remettre du dialogue entre employeurs et salariés, valorisation de l'employé, mise en place de projets innovants par le salarié, levier pour l'avenir de l'entreprise
- Pièces à fournir : extrait kbis, relevés de versements formation, convention de formation
- L'entreprise peut également bénéficier d'indemnités journalières (pendant que le salarié est en formation) et de crédits d'impôt.